



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 30, au centre communautaire de Quyon, situé au 2, chemin du Ferry, Quyon Qc, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, le conseiller Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Jean Côté, M. Scott McDonald, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Mario Allen, directeur général, Mme Jocelyne Moskaluk, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, et des ressources humaines, et quelques citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19 h 30.

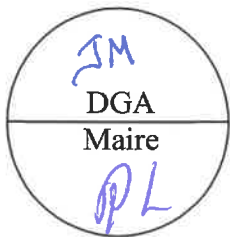
2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal du 11 août 2026**
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des engagements de dépenses
 - 5.2 Transferts budgétaires
 - 5.3 Liste des factures à payer
 - 5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 354 700 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2026
 - 5.5 Demande d'aide financière au programme de Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), Volet 2, pour un projet sur le lot 5 815 699
 - 5.6 Renouvellement d'offre de service - MC Perreault avocate-conseil - services juridiques
 - 5.7 Acceptation d'offre de service et ouverture de compte – Cain Lamarre SENCRL - services juridiques
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Embauche - pompier volontaire

26-09-5973



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

6.2 Transfert de la compétence relative à une partie du domaine de la prévention des incendies pour les risques élevés et très élevés – de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la Municipalité de Pontiac

7. Travaux publics

Aucun item

8. Urbanisme et zonage

8.1 Adoption du règlement 06-26 modifiant le règlement de lotissement 13-24 en vue de réinstaurer les normes de lotissement applicables aux zones R-21 et R-22

8.2 Avis de motion - règlement 07-26 modifiant le règlement 07-24 concernant le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

9. Loisirs et culture

9.1 Demande de soutien technique – Archéo-Pontiac 2026

9.2 Annulation de la Foire champêtre de Pontiac 2026

9.3 Prêt de matériel – Mo's Fly-In 2026

10. Dépôt de documents

10.1 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 31 juillet au 24 août 2026

10.2 Dépôt d'un communiqué officialisant le transfert de propriété de la Paroisse Saint-Dominique

11. Période de questions du public

12. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- Retrait de l'item 5.7 - Acceptation d'offre de service et ouverture de compte – Cain Lamarre SENCRL - services juridiques
- Ajout de l'item 10.3 – Dépôt d'un courriel soumis au conseiller Jean Côté provenant du résident du 4 chemin Pellerin

Adoptée

26-09-5974

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU D'adopter le procès-verbal du 11 août 2026.

Adoptée



5. ADMINISTRATION

26-09-5975

5.1 Liste des engagements de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU D'engager les dépenses, pour un montant total de 101 199,89 \$ taxes incluses.

Adoptée

26-09-5976

5.2 Transferts budgétaires

IL EST PROPOSÉ PAR le maire, Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac effectue les transferts budgétaires d'une somme totale de 20 150 \$.

Adoptée

26-09-5977

5.3 Liste des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU DE payer les factures présentées, pour un montant total de 81 895,40 \$ taxes incluses.

Adoptée

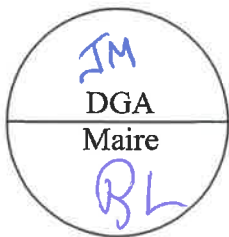
26-09-5978

5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 354 700 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Pontiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 354 700 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
-------------------------	-----------------------

05-15	354 700 \$
-------	------------



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 05-15, la Municipalité de Pontiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 septembre 2026 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	29 300 \$	
2028	30 500 \$	
2029	31 800 \$	
2030	33 100 \$	
2031	34 500 \$	(à payer en 2031)
2031	195 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 05-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

26-09-5979

5.5 Demande d'aide financière au programme de Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), Volet 2, pour un projet sur le lot 5 815 699

CONSIDÉRANT QUE le programme de Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) soutient les municipalités dans la réalisation de travaux d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées contribuant à la croissance de l'offre de logements, dans le cadre de son Volet 2 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet résidentiel d'environ 385 unités de logement est projeté



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

par Boulet Construction sur le lot 5 815 699, sur le territoire de la Municipalité, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera répondre à la demande en logement sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet résidentiel nécessite le prolongement et la mise à niveau, par la Municipalité, d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout permettant de desservir les immeubles visés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme FIERH (édition de juin 2026), qu'elle s'est renseignée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qu'elle a mandaté la firme Groupe BC2 pour l'accompagner dans la démarche et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au programme FIERH, Volet 2, afin de financer une partie des travaux d'infrastructures d'eau requis pour ce projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Scott McDonald et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

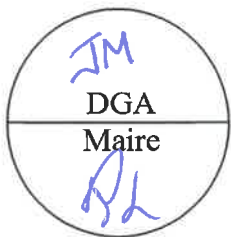
QUE la Municipalité de Pontiac a pris connaissance du Guide du programme FIERH, qu'elle s'est renseignée, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qu'elle a mandaté la firme Groupe BC2 pour l'accompagner dans la démarche, et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet.

QUE la Municipalité de Pontiac autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), Volet 2, pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales requis au projet sur le lot 5 815 699.

QUE la Municipalité de Pontiac assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts.

QUE la Municipalité de Pontiac paiera sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus liés à l'infrastructure subventionnée, le cas échéant.

QUE le maire, le maire suppléant et le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.



Adoptée

26-09-5980

**5.6 Renouvellement d'offre de service - MC Perreault avocate-conseil
- services juridiques**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2026 concernant divers services juridiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de MC Perreault avocate-conseil, basée sur une banque d'heures ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU DE renouveler l'offre de service de MC Perreault avocate-conseil, basée sur une banque d'heures (100 heures) pour l'année 2026.

QUE cette dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 61000 412 et autres postes budgétaires se terminant par 412 - Services juridiques.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-09-5981

6.1 Embauche - pompier volontaire

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires afin de pourvoir les postes vacants ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et du directeur du service d'incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU D'embaucher Daniel Lemieux en tant que pompier volontaire, en date du 8 septembre 2026, selon les termes de la convention collective.

Adoptée

26-09-5982

**6.2 Transfert de la compétence relative à une partie du domaine
de la prévention des incendies pour les risques élevés et très**



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**élevés – de la MRC des Collines-de-l’Outaouais à la
Municipalité de Pontiac**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2013, la résolution 13-01-1414 afin d’accepter la déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l’Outaouais relativement à une partie du domaine de la prévention des incendies, l’inspection des risques élevés et très élevés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l’Outaouais n’est plus en mesure d’offrir ces services à la Municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel pour la sécurité des biens et des personnes de notre municipalité de maintenir et mettre en œuvre les mesures de prévention prévues au Schéma de couverture des risques incendie de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Pontiac a déjà parmi ses effectifs, une ressource pouvant combler le volet de la prévention incendie sur son territoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal informe le conseil de la MRC des Collines-de-l’Outaouais que la Municipalité de Pontiac reprend sa compétence relativement à une partie du domaine de la prévention des incendies et l’inspection des risques élevés et très élevés.

D’autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pontiac, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

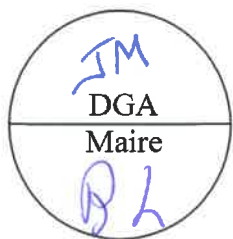
Aucun item

8. URBANISME ET ZONAGE

26-09-5983

8.1 Adoption du règlement 06-26 modifiant le règlement de lotissement 13-24 en vue de réinstaurer les normes de lotissement applicables aux zones R-21 et R-22

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement no. 13-24 est entré en vigueur le 27 mai 2025 ;



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun de réinstaurer les normes de lotissement applicables aux zones R-21 et R-22 qui se trouvent en aire d'affectation multifonctionnelle au plan d'urbanisme no. 10-24 entré en vigueur le 27 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 18 août 2026 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète et adopte ce qui suit :

Article 1

Le dernier alinéa de l'article 33 est modifié afin d'ajouter les zones R-21 et R-22 et doit dorénavant se lire comme suit :

« Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas aux zones rurales de consolidation R-06, R-12 et R-14 ainsi qu'aux zones rurales en aire d'affectation multifonctionnelle R-21 et R-22. »

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

26-09-5984

8.2 Avis de motion - règlement 07-26 modifiant le règlement 07-24 concernant le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Avis de motion est donné par Dr Jean Amyotte, conseiller du district 6 de la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'il y aura adoption du règlement 07-26 modifiant le règlement 07-24 concernant le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

26-09-5985

9.1 Demande de soutien technique – Archéo-Pontiac 2026



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

CONSIDÉRANT QUE des fouilles archéologiques sont prévues à la fin septembre et au début octobre 2026, incluant deux fins de semaine de fouilles publiques et cinq journées dédiées aux écoles ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont adressé une demande à la Municipalité pour obtenir de l'assistance logistique afin de faciliter la réalisation des fouilles ;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'aide de la Municipalité pour l'excavation d'une couche de sable d'environ 40 cm d'épaisseur sur une surface approximative de 10 m x 10 m, située près du parc de jeux, au moyen d'une pépine, et pour le remblayage du site une fois les fouilles complétées ;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent également savoir si la Municipalité dispose de clôtures temporaires amovibles (type clôture de chantier ou treillis orange) pour sécuriser le périmètre pendant les travaux, afin de prévenir tout incident ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Scott McDonald et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à effectuer l'excavation de la zone demandée, à installer les poteaux et la clôture pour sécuriser la zone.

QU'Archéo-Pontiac soit responsable de maintenir la zone sécuritaire pendant la durée totale de leur activité.

Adoptée

26-09-5986

9.2 Annulation de la Foire champêtre de Pontiac 2026

CONSIDÉRANT QUE la Foire champêtre de Pontiac 2026 devait avoir lieu le 10 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'événement était prévue au parc de la Gatineau ;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente de collaboration n'a été conclue entre la Municipalité de Pontiac et la Commission de la capitale nationale (CCN) relativement à l'utilisation du parc de la Gatineau pour la tenue de la Foire champêtre de Pontiac 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une telle entente ne permet pas à la Municipalité d'assurer la tenue de l'événement à la date prévue ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Jean Côté.



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac annule la tenue de la Foire champêtre de Pontiac 2026, qui devait avoir lieu le 10 octobre 2026.

Adoptée

26-09-5987

9.3 Prêt de matériel – Mo's Fly-In 2026

CONSIDÉRANT QUE le Mo's Fly-In est un événement annuel bien établi ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement du Mo's Fly-In aura lieu le 17 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulera sur le site de l'ancien terrain de l'aéroport de Quyon ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Mo's Fly-In a présenté une demande de soutien logistique auprès de la Municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a notamment demandé la mise à disposition de matériel pour assurer le bon déroulement de l'événement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Côté et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU D'offrir un soutien logistique au comité organisateur du Mo's Fly-In sous forme de la mise à disposition du matériel suivant pour la tenue de l'événement :

- Une (1) toilette portable ;
- Vingt (20) chaises blanches ;
- Dix (10) tables.

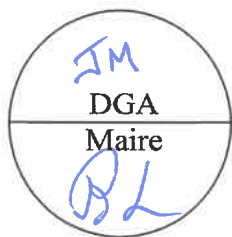
QUE le comité organisateur de l'événement s'engage à reconnaître publiquement la participation et le soutien de la Municipalité de Pontiac dans ses communications et lors de l'événement.

Adoptée

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 31 juillet au 24 août 2026

10.2 Dépôt d'un communiqué officialisant le transfert de propriété de la Paroisse Saint Dominique



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

10.3 Dépôt d'un courriel soumis au conseiller Jean Côté provenant du résident du 4 chemin Pellerin

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

26-09-5988

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU DE lever la séance à 20 h 04 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée


Jocelyne Moskaluk
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE


Roger Larose
MAIRE

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »